



TRANSPORTS SCOLAIRES - SECTEUR SOMME

ANNÉE 20 - 20

Demande de titre de transport des lycéens demi-pensionnaires ou externes transportés par autocar

Ne pas joindre de photographie

Un imprimé par élève à remplir par son représentant légal et à remettre à l'administration de l'établissement scolaire pour visa.

ÉLÈVE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : F ou M

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE : Père : Mère : Autre :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune de résidence :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Adresse mail :

Cadre réservé à l'administration régionale
N° de l'élève :

- Duplicata
- Circuits Spécialisés
- Lignes Voyageurs

Le :

TRANSPORT :

Commune de montée : Hameau :

SCOLARITÉ : RÉGIME : EXTERNE ou DEMI-PENSIONNAIRE

Merci de nous signaler tout changement de régime de scolarité en cours d'année

CLASSE DE L'ÉLÈVE * :

Seconde	Première	Terminale	1 ^{ère} année CAP	2 ^{ème} année CAP	Mention complémentaire	DIMA
1 ^{ère} année BAC Pro	2 ^{ème} année BAC Pro	3 ^{ème} année BAC Pro	F C I L	AAM-Compétence +	Autres :	
Section **	<input type="text"/>					
Langues **	<input type="text"/>					
Options **	<input type="text"/>					

* Cochez la case correspondante - ** Précisez en toutes lettres

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus, et reconnais avoir pris connaissance au dos de cet imprimé des règles de sécurité, discipline et de prise en charge du transport.

À : le :

Signature du représentant légal

Signature de l'élève

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU LYCÉE

CACHET DU LYCÉE

REMARQUE :

LYCÉE L.P. L.P.A.

Région Hauts-de-France - Direction des transports scolaires et interurbains «Secteur Somme» • 11 Mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1



TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE

À remettre à l'élève :

NOM DE L'ÉLÈVE :

Prénom :

COMMUNE DE MONTÉE :

COMMUNE DE DESCENTE :

Le titre provisoire ne peut être considéré comme un accord définitif de prise en charge du transport. Le chef d'établissement s'engage à déposer la demande de titre dans les plus brefs délais.

Valable depuis le début de l'année scolaire jusqu'au 15 octobre, ou, pour un mois à compter de la date figurant ci-dessous.

Administration scolaire

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Le